

Délibération relative à

**La création d'un groupement de commandes et au
lancement d'un marché public dans le cadre de ce
groupement**

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat d'électricité, d'une part et afin de faciliter la collaboration entre leurs organisations d'autre part, les CCI Rochefort et Saintonge, Cognac, La Rochelle, Vienne et Angoulême souhaitent constituer un groupement de commandes.

L'assemblée générale est invitée à :

- autoriser le Président de la CCIRS à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les CCI citées ci-dessus.
- autoriser le Président de la CCIRS à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert.

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur ce groupement de commande

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 3 décembre 2015, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	27
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	14
Nombre de membres élus présents	20
Nombre de votants	20
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

 Roland CAILLET Vice-président Secrétaire	 Jean-Claude DELAUNE Président
--	--